

AVIS ET COMMUNICATIONS

DE LA

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS

DE CERTAINS ÉLÉMENTS DE FIXATION EN ACIER INOXYDABLE ET DE LEURS PARTIES ORIGINAIRES, ENTRE AUTRES, DU VIÊT NAM

Conformément au règlement (CE) n° 768/2009 du Conseil du 17 août 2009, le règlement (CE) n° 1890/2005 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains éléments de fixation en acier inoxydable et de leurs parties originaires, entre autres, du Viêt Nam est modifié.

Article 1er, paragraphe 3, le tableau est modifié comme suit:

<i>Pays</i>	<i>Producteur-exportateur</i>	<i>Taux de droit (en %)</i>	<i>Code additionnel TARIC</i>
Viêt Nam	Header Plan Co. Ltd	0	A 958
	Toutes les autres sociétés	7,7	A 999

Sauf indication contraire, les dispositions en vigueur en matière de droit de douane sont applicables.

Ce règlement entre en vigueur le 26 août 2009.